PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

Ariège
Aveyron
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne

147

Mars 2017

À l'ENSA Toulouse
La ville faite par et pour les hommes
Fenêtres sur cours, ouvertures
Concevoir un permis d'aménager
Site de Thalès à Labège (31)
Sauvons l'atelier de l'architecte Edmond Lay !

2,00 euros

ÉDITORIAL

Daniel Estevez, Professeur à l'ENSA Toulouse

PLAN LIBRE le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées
Édition Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
05 61 53 19 89 - contact@maisonarchitecture-mp.org

Dépôt légal à parution **N° ISSN** 1638 4776
Directeur de la publication Jean Larnaudie
Rédacteur en chef Mathieu Le Ny
Comité de rédaction Gaël Angaud, Matthieu Belcour, Guillaume Beinat, Laurent Didier, Barthélémy Dumons, Philippe Gonçalves, Maxim Julian, Jocelyn Lermé, Philippe Moreau, Sylvie Panissard, Rémi Papillault, Gérard Ringon, Didier Sabarros, Gérard Tiné, Pierre-Édouard Verret
Coordination Anissa Mérot
Informations Cahiers de l'Ordre Martine Aires
Ont participé à ce numéro Daniel Estevez, LCR architectes, Mathieu Le Ny, Jocelyn Lermé, Gérard Ringon, Didier Sabarros.
Impression Rotogaronne
Pour écrire dans Plan Libre contactez le bureau de rédaction à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées. La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.
Plan Libre est édité tous les mois à l'initiative de la Maison de l'Architecture avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Occitanie - Pyrénées Méditerranée de la région Occitanie - Pyrénées Méditerranée, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de Toulouse Métropole et de son Club des partenaires : Chaux et Enduits de Saint-Astier ConstruirAcier, Feilo Sylvania, Prodware, Technal et VM Zinc.

Qu'est-ce qu'une recherche en architecture ?
Voilà bien l'une des questions récurrentes que doit se poser le chercheur lui-même dans ce domaine. On peut dire dans un premier temps que tout travail ayant pour objet la découverte, l'invention et la progression de connaissances nouvelles constitue une recherche. Dans un deuxième temps on peut… s'en tenir là, à cette définition nécessaire, suffisante et accueillante. C'est déjà pas mal.

Pourquoi aller plus loin ?

Produire de l'architecture, de l'espace, des lieux de vie, est une action qui ne peut se résumer au fait de résoudre un problème matériel, car elle est également productrice de significations et donc de connaissances. L'architecte est-il un chercheur ?

Dans les milieux académiques, on évoque parfois la fameuse distinction entre recherche appliquée et recherche fondamentale afin d'établir un parallèle entre les architectes, producteurs d'artefacts, et les chercheurs, producteurs d'interprétations. Les premiers, fonctionnant par intuition pure, se consacreraient à la réalisation concrètes des idées, les deuxièmes, spécialistes en concepts abstraits voueraient leur existence à la modélisation des phénomènes physiques. Mais cette distinction limpide ne résiste ni à l'expérience réelle de la création architecturale, ni à celle de la recherche.

Colette Baribeau, spécialiste en recherche qualitative interprétative en sciences humaines à l'Université du Québec à Trois-Rivières, en faisait la démonstration lors d'un colloque intitulé « Les qualités essentielles du chercheur qualitatif » en 2012. Elle signalait ainsi que « les chercheurs considèrent la sensibilité pragmatique (phronesis), soit l'art de faire ou la capacité de réagir de manière flexible et appropriée in situ, selon le contexte » comme une aptitude fondamentale pour la production scientifique du chercheur.

En sens inverse, dans l'autre camp, on se souviendra des réflexions de Rem Koolhaas qui accompagnaient la fameuse exposition « Mutations » à Arc en Rêve en 2001. Invoquant la nécessité pour les architectes de se saisir dans leur démarche même des instruments de la science (analyse, recherche et enquête) cet architecte affirmait :

« Aujourd'hui il devient urgent pour l'architecte d'agir sur deux plans : produire peut-être de l'architecture, mais également se rendre indépendant de la production pour tenter de comprendre, au niveau le plus élémentaire, ce qui se passe dans le monde et comment certains phénomènes affectent l'architecture. »

Produire de l'architecture et à la fois se rendre indépendant de sa production, voilà l'architecte contemporain. Produire de la connaissance et à la fois faire l'expérience concrète de cette connaissance, voilà le chercheur contemporain.

Dans tous les cas une même exigence, celle de réfléchir sur sa propre pratique en cours. Une réflexivité critique qui concerne aussi le retour sur nos préconceptions et leur influence dans le processus de création/recherche.

Ainsi le chercheur-qualitatif tout comme l'architecte-réflexif doit-il être capable de remettre en question ses idées préconçues, « de mener une réflexion critique sur ses propres préconceptions et sur son rôle comme chercheur ».

L'École d'Architecture de Toulouse proposera d'aborder ces questions au cours de la Semaine de la Recherche qu'elle organise ce mois de mars 2017. On pourra y assister à différentes présentations de travaux des doctorants, des enseignants-chercheurs, plusieurs débats sont également prévus au programme, et on découvrira également l'actualité de la recherche dans le domaine avec le laboratoire LRA.

En dehors des différents articles qui composent le présent numéro de Plan Libre, on découvrira que des risques de dégradation pèsent sur certains bâtiments actuels de l'architecte Edmond Lay, et notamment les locaux de son ancienne agence. Ces mots marquent le soutien bienveillant que notre revue porte régulièrement au travail totalement novateur que l'architecte Edmond Lay avait accompli en son temps au cours de sa carrière notamment durant les années 70. La figure d'un architecte chercheur et voyageur, poète et artisan, modeste et savant, est une image vers laquelle on peut certainement se tourner aujourd'hui dans nos propres métiers.

ADHÉSION / ABONNEMENT / COMMANDE

BULLETIN D'ADHÉSION 2017
+ ABONNEMENT À PLAN LIBRE POUR 1 AN / 10 NUMÉROS
PROFESSIONNELS : 50 € / ÉTUDIANTS : 5 €

Être adhérent à la Maison de l'Architecture permet de devenir un membre actif (prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles…) d'être abonné au journal et de soutenir le programme et les actions de l'association (Expositions, Plan Libre, Prix Architecture…). Un ouvrage au choix parmi ceux déjà publiés est offert sur simple demande.

BULLETIN D'ABONNEMENT À PLAN LIBRE
POUR 1 AN / 10 NUMÉROS
PROFESSIONNELS : 20 € / ÉTUDIANTS : 5 €

Nom .....
Prénom .....
Profession .....
Société .....
Adresse .....
.....
.....
Tél. .....
E-mail .....

Le bulletin d'adhésion ou d'abonnement complété, est à renvoyer accompagné du règlement à :
Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
e-mail : contact@maisonarchitecture-mp.org

ERRATUM

Dans l'ouvrage Balades architecturales à Toulouse #2, un oubli s'est glissé parmi les auteurs de la réalisation du Belvédère.
Il faut lire :
12 - Le belvédère
11 boulevard des Récollets
Maîtres d'ouvrage : Groupements Industriels et Commerciaux de la Haute-Garonne et de Midi-Pyrénées / Fédération du Bâtiment de la Haute-Garonne
Architectes: Atelier Gardia – Zavagno, Fabien Castaing et Jésus Lopez.
1968 (PC)

ACTIVITÉS

APPEL À PROJETS EXPOSITION ZOOM SUR LES PETITS PROJETS 2017

Les Maisons de l'Architecture Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon s'associent pour lancer la cinquième édition de l'exposition Zoom sur les petits projets. L'objectif de cette nouvelle production est de mettre en lumière des réalisations inconnues mais remarquables sur le territoire de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Si vous souhaitez soumettre certaines de vos réalisations susceptibles de faire partie de la sélection qui sera opérée, merci de nous faire parvenir par mail ou sur CD-ROM avant le **lundi 20 mars 2017 à 12h** les projets dont les critères sont les suivants : • construits sur le territoire d'Occitanie • livrés entre janvier 2015 et février 2017 • dont la surface n'excède pas 300 m².

La compostion du dossier de candidature se trouve sur **www.maisonarchitecture-mp.org**
+ d'infos 05 61 53 19 89

L'ÎLOT 45
MAISON DE L'ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES

45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
05 61 53 19 89 - contact@ maisonarchitecture-mp.org
www.maisonarchitecture-mp.org - facebook/MAISONMP - twitter/MAISONMP
> entrée libre du lundi au vendredi 9h30 - 12h30 / 14h00 - 17h30

MAISON DE L'ARCHITECTURE **Midi-Pyrénées**

RÉUNION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MAISON DE L'ARCHITECTURE MP

La Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées œuvre depuis 15 ans pour la promotion de l'architecture et la diffusion de la culture architecturale. L'équipe de l'association développe des outils de diffusion pour une ouverture vers tous les publics. De nombreux partenariats noués avec les acteurs culturels de la région permettent des échanges riches et transversaux. Vous êtes très nombreux à participer à nos manifestations et nous vous en remercions chaleureusement ! Participer à la vie d'une association, c'est aussi échanger, débattre sur les actions menées et y adhérer!

C'est l'objet de notre Assemblée Générale, ainsi nous vous invitons à nous rejoindre : **le jeudi 20 avril à 18h30 à L'îlot 45 / Maison de l'Architecture.**

Si la Maison de l'Architecture est ouverte à tous, seuls les membres adhérents peuvent voter lors de l'Assemblée Générale. Si vous n'avez pas encore adhéré cette année, vous pouvez le faire, vous trouverez le bulletin sur la page ci-contre.

AGENDA

ÉVÈNEMENT RENCONTRE DU RÉSEAU DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

Du 19 au 25.03.2017

Treize ans après avoir organisé la 9e rencontre du Réseau des écoles d'Architecture en 2004, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse accueille à nouveau le RéA du 19 au 25 mars 2017 pour sa vingt-et-unième édition ! Créé en septembre 1990 à l'École d'Architecture de Montpellier à l'initiative de César Juvé, ancien directeur de l'école d'architecture de Toulouse et Yannick Cochet, enseignant à l'école de Montpellier, ce Réseau des écoles d'Architectures regroupe une vingtaine d'écoles françaises et d'Europe centrale et orientale. Il a pour objectif l'élargissement et l'enrichissement de la coopération scientifique, technique et culturelle entre ces pays autour des questions portant sur l'architecture et l'aménagement du territoire. Le réseau se réunit tous les ans, pendant une semaine, dans l'une des écoles partenaires dont Bakou (Azerbaïdjan), Bratislava (Slovaquie), Bucarest (Roumanie), Cracovie (Pologne), Lodz (Pologne), Budapest (Hongrie), Odessa (Ukraine), Wroclaw (Pologne), ainsi que dans les écoles d'architecture française de Bordeaux, Grenoble, Rouen, Lille et Toulouse.

Cette manifestation fait l'objet de deux concours : • un concours international dont la thématique a été initiée quatre mois avant le début de la rencontre, par l'ENSA Toulouse, à savoir, « Habiter, un enjeu durable » : qu'est-ce qu'un habitat durable ? Que doit-il proposer ? Comment associer développement durable et urbanisme aujourd'hui ? • un concours étudiants qui se déroule au cours du workshop organisé au sein de l'école mixant des étudiants de toutes les écoles participantes.

Cet événement international réunira des enseignants et étudiants autour de cinq temps forts :
• Un concours international étudiant, sur une thématique « Habiter, un enjeu durable » et un site proposé par l'ENSA Toulouse (Les projets seront exposés et les lauréats récompensés lors de la cérémonie de clôture) ; • Un cycle de conférences sur la thématique de la rencontre ;
• Un workshop lors duquel les étudiants issus des différentes écoles participantes travaillent ensemble et confrontent leurs points de vue sur une thématique et un site identifié de la métropole de Toulouse ; • Plusieurs rencontres et visites avec des acteurs locaux de l'aménagement du territoire; • Une cérémonie de remise des prix organisée le vendredi 24 mars au Musée des Abattoirs dès 18h suivi par un cocktail de clôture.

NOS PARTENAIRES le Ministère de la Culture et de la communication, l'Université fédérale de Toulouse, le musée des Abattoirs, Toulouse Métropole, la Région Occitanie, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), La Maison de l'Architecture MP
LES ÉCOLES DU RÉSEAU RÉA Bordeaux, Bakou, Bratislava, Belgrade, Budapest, Bucarest, Clermont-Ferrand, Cracovie, Erevan, Grenoble, Lille, Lodz, Lyon, Marseille, Montpellier, Moscou, Odessa, Paris, Rouen, Skopje, Sofia, Toulouse, Wroclaw
ENSA Toulouse 83 rue Aristide Maillol - BP 10629 - 31106 Toulouse cedex 1 - France
+ d'infos **www.toulouse.archi.fr**

CONFÉRENCE L'ÉCONOMIE DU BÉTON : DES COMPAGNONS, DES INGÉNIEURS, DES ENTREPRISES PAR RUDY RICCIOTTI, ARCHITECTE

le 23 mars à 20 h, à l'Hôtel Palladia de Toulouse*

Un moment convivial pendant lequel vous entendrez un discours sans concession qui bouscule les idées reçues. Ce grand défenseur des savoir-faire locaux nous présente sa vision du monde au travers de ses principales œuvres : le MUCeM, le Stade Jean Bouin...

ORGANISATION Cerib
+ d'infos Sylvie Plet au 02 37 18 48 93
*271 avenue de Grande Bretagne à Toulouse

ÉVÈNEMENT SEMAINE DE LA RECHERCHE

13 et 15.03.2017

Dans l'histoire de notre école, depuis la mise en place de l'UPA de Toulouse après 1968, la culture scientifique et la recherche occupent un rôle structurant. Une majorité des enseignants titulaires de l'école revendiquent et participent à des activités de son unité de recherche, le Laboratoire de recherche en architecture (LRA). Depuis le choix d'une accréditation des ENSA françaises par les ministres chargés de l'enseignement supérieur (MENESR) et de la culture (MCC), cf. article 38 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013, la qualité de la recherche est et sera de plus en plus déterminante pour les évaluations et accréditations quinquennales de notre école comme pour son insertion dans l'Université de Toulouse.
En 2013, puis 2016, puis 2017, un nombre croissant des enseignants titulaires des ENSA évoluent vers un statut d'enseignant-chercheur. Ils se rapprochent ainsi de tous les autres établissements dans l'enseignement supérieur en France. Dans ce contexte, la Semaine de la recherche est un moment privilégié de l'année universitaire pour communiquer entre tous les étudiants, enseignants et agents administratifs de l'école. Elle concentre une série de rencontres de natures diverses autour de la recherche en architecture à l'école. Elle s'organise chaque année, lors d'une des premières semaines du second semestre universitaire. Elle vise :

- à permettre une information large au sein de l'école sur la diversité de la recherche en architecture et les travaux produits au LRA,
- à échanger entre étudiants, doctorants, enseignants, enseignants chercheurs et personnels administratifs sur l'intérêt et sur les modes possibles de la recherche en architecture,
- à partager et inciter à des collaborations à des travaux de la recherche au sein de l'école, avec leurs multiples interactions dans des activités opérationnelles et dans la pédagogie.

Programme

Lundi 13 mars
09h30 - — : Accueil
10h00 - 12h00 : Actualités de la recherche au LRA
14h00 - 16h00 : Présentation des travaux de Master et Doctorat

Mercredi 15 mars
10h00 - 12h30 : Présentation des Séminaires de Master de l'École
13h00 - 14h00 : Prix littéraire « Écrire la ville »
14h00 - 16h00 : Conférence
16h30 - 18h00 : Débat
18h00 - — : Apéritif buffet

Pour toute information sur cet évènement : **samuel.balti@toulouse.archi.fr**, maître-assistant associé à l'école.

Yves Raibaud, La ville faite par et pour les hommes, coll. Égale à Égal, Laboratoire de l'Égalité, Belin, 79 pages

La ville faite par et pour les hommes

Dans l'espace urbain une mixité en trompe-l'œil de Yves Raibaud

Dès son titre, ce petit livre s'annonce comme engagé. La quatrième de couverture présente ainsi la collection « Égale à Égal » où il est publié : « une collection pour faire joyeusement le ménage des idées reçues et montrer les bénéfices individuels et collectifs d'une culture commune de l'égalité ». Ajoutons que cette collection, éditée en partenariat avec le Laboratoire de l'Égalité, comporte déjà 7 autres ouvrages publiés en 2014 et 2015. Yves Raibaud, l'auteur, géographe qui enseigne à l'Université de Bordeaux s'affiche lui-même comme féministe ; il s'est vu confier en 2013 par l'Université la Mission égalité hommes/femmes qui l'année suivante a créé une cellule de veille contre les violences sexistes et homophobes.

Les idées reçues que ce livre entend contribuer à dévoiler et à transformer, concernent les rapports que les femmes et les hommes entretiennent avec les espaces urbains. Cette démarche s'appuie sur des travaux d'enquêtes et d'observations réalisés dans plusieurs villes de France, d'Europe et d'Amérique, avec notamment des références à Bordeaux. Les analyses en terme de genre se sont développées depuis déjà plusieurs années ; en 2003, le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés les présentait ainsi : « Avec les classes, les ethnies et les groupes d'âge, les genres constituent des catégories sociales fondamentales qui dans leur interaction, produisent des dynamiques socio-territoriales » (éd. Belin). Le regard que porte Raibaud sur les espaces de la ville, s'attache à rendre compte des différences entre les manières dont les hommes et les femmes se les approprient ; le point de vue ainsi adopté, laissant de côté les autres formes de segmentation sociale mentionnées dans le dictionnaire de géographie, pourrait sans doute donner lieu à débat.

Le livre s'offre à des lectures diverses. On peut le feuilleter en s'arrêtant sur les nombreux encarts, zooms et textes mis en exergue qui émaillent le livre de réflexions souvent percutantes. On trouve en annexe une synthèse rassemblant des chiffres clés et un quiz de 10 questions invitant chacun à tester ses connaissances sur la place respective des hommes et des femmes dans la ville.

L'analyse engagée dans ce livre se déroule sur plusieurs registres associant des constats critiques accompagnés de propositions. Premier constat que peut faire tout promeneur urbain curieux : la présence des femmes dans la désignation des lieux, places et voies urbaines est minoritaire. À Toulouse, 11% des rues et places portent des noms de femmes, 12% à Paris et 15% à Marseille. « L'histoire, note Michelle Perrot, ce récit qui, si longtemps a « oublié » les femmes comme si, vouées à l'obscurité de la reproduction inénarrable, elles étaient hors du temps, du moins hors événement ». En 2012 encore, l'attribution de plusieurs noms de femmes aux stations de la prolongation de la ligne de tramway parisien donna lieu à de vives controverses. Notons aussi qu'en 2014, on ne compte que 16% de l'ensemble des communes françaises dont le maire soit une femme.

La différence entre hommes et femmes se manifeste particulièrement dans l'attribution et l'usage des équipements sportifs. L'exemple est donné d'une ville de Haute Garonne, dont le nom reste anonyme, dans laquelle 60% des licenciés sont des hommes ; mais ils bénéficient de 73% des subventions annuelles de la municipalité, à savoir 22,7 € par homme, alors que les femmes ne reçoivent que 12 €. Pour prendre conscience de cette situation et y remédier, il est proposé d'analyser les budgets communaux en terme de genre. L'exemple est donné de la ville d'Umea en Suède : suite à l'étude démontrant que les enceintes sportives étaient utilisées à 70% par les hommes, l'idée a été induite d'un rééquilibrage en faveur des femmes. Les deux chapitres suivants élargissent le point de vue sur les pratiques urbaines en prenant l'exemple de l'image qu'offre Bordeaux en ce début du deuxième millénaire, avec les réaménagements réalisés dans les espaces publics : « (elle) offre un usage pacifié de ses espaces publics (…) un cadre où priment la citoyenneté et la mixité entre âges et sexes ». À l'encontre de ce point de vue qui fait l'unanimité, une étude récente dénonce dans cette mixité un trompe-l'œil et décèle dans les usages des différences et des inégalités qui demeurent notamment entre femmes et hommes. Aux déplacements quotidiens obligés liés au travail, s'ajoutent souvent pour les femmes ceux qui sont associés à la vie familiale avec l'accompagnement des enfants et l'entretien du ménage. Les sorties urbaines nocturnes génèrent pour les femmes des particularités quant au choix des quartiers, aux modes de déplacements utilisés, et aux parcours, ces conduites étant destinées à se protéger. Les conclusions de l'étude publiée en 2012 par Marie-Christine Bernard-Hohm et Yves Raibaud « confirment un double usage de l'espace urbain selon les sexes ; elles ont une portée bien plus générale que la seule ville de Bordeaux et montrent que la problématique de l'égalité à l'accès à la ville devrait être intégrée au rang des indicateurs de l'évaluation de la qualité des espaces urbains. Dès sa sortie, l'étude connaît un grand succès, mais surprend le monde des urbanistes et sa presse spécialisée par l'ampleur des discriminations ainsi mises en évidence ». À propos du regard que portent les urbanistes, Sylvette Denèfle professeure à l'Université de Tours ajoute que la féminisation des professions de l'urbanisme n'apporte pas « nécessairement un regard critique sur la ville du point de vue du genre. Il y a plus de filles dans ces métiers mais elles apprennent à avoir un regard masculin ».

En portant son analyse sur les diverses formes de harcèlement auxquelles sont confrontées les femmes dans leurs pratiques de l'espace urbain, Y. Raibaud parle de « culture urbaine » pour signifier, me semble-t-il, qu'elles traduisent des représentations communes associées à la masculinité mais non reconnues comme violence. Dans un premier temps, l'identification des formes qu'elles prennent et de leur fréquence, est nécessaire. C'est à cet objectif que contribuait le mémoire de master 2 de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse présenté en 2014 par Capucine Cousté. En 2015, on pouvait lire dans le bilan sur les transports en commun établi par le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes : « Banalisé et mal appréhendé, il (ce thème des violences sexuelles dans les transports) est peu dénoncé et très partiellement mesuré, et in fine, peu et mal combattu ».

Le livre s'arrête sur la présence et l'implication des femmes dans les démarches d'aménagement de la ville. Les réflexions menées lors du Grenelle des mobilités qui s'est tenu en 2012 à Bordeaux en offre un exemple. La présence des femmes dans cette démarche est évaluée à 25% ; ajoutons en outre que les présidents de commission et les rapporteurs d'ateliers furent majoritairement des hommes. La parole des femmes semble être souvent restée confinée dans le particularisme ou ramenée à l'aune de la parole masculine. Lisons un passage de ce rapport : « Toutes les femmes n'interviennent pas seulement sur des sujets jugés par l'assemblée masculine comme personnels. Beaucoup ont une expertise politique ou technique sur l'environnement, les transports, les services. Mais elles ont parfois du mal à s'exprimer en raison d'un certain nombre de filtres : doigts levés par les hommes avant même la fin de la prise de parole d'un expert, invisibilité des femmes aux yeux de certains présidents de séances, et encore une fois, priorité donnée aux notables, experts et élus. Lorsque leurs interventions portent sur des sujets techniques, elles sont souvent contredites par « plus experts qu'elles », à moins que les informations qu'elles donnent se soient tout aussi systématiquement complétées par des hommes se présentant comme «compétents» sur ce sujet ». Le livre se clôt en donnant l'exemple des réalisations de plusieurs villes. Vienne est citée comme « capitale la plus agréable à vivre » ; un bureau dédié au « Gender mainstreaming » évaluant les politiques d'égalité homme/femmes a été mis en place. Ou encore Montréal où des aménagements du fonctionnement nocturne des transports en commun ont contribué à les rendre plus sûrs pour les femmes. L'Italie est aussi donnée en exemple par le nombre de communes qui ont signé la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes.

Yves Raibaud, La ville faite par et pour les hommes, coll. Égale à Égal, Laboratoire de l'Égalité, Belin, 79 pages .

Références citées dans le livre :

- Magalie Bacou, (2008), « Mixité, parité et genre et lutte contre les discriminations dans les politiques publiques : le cas des espaces et des équipements publics destinés aux loisirs des jeunes », Université Toulouse II - Le Mirail – CERTOP - Région Midi-Pyrénées.
- Marie-Christine Bernard-Hohm, Yves Raibaud, (2012) Les espaces publics bordelais à l'épreuve du genre, in Revue Metropolitiques, www.metropolitiques.eu/les-espaces-publics–bordelais-a-l-html
- Capucine Cousté, (2014), Le harcèlement de rue dans une perspective de genre, Master 2, Institut d'études politiques de Toulouse.

Note de lecture proposée par **Gérard Ringon**

fenêtres sur cours

ouvertures

Peut-être les choses ne devraient pas être comme on veut qu'elles soient ? Peut-être même ne sont-elles pas ce que l'on croit qu'elles sont ? Par exemple, une exposition de peintures dans un musée des Beaux Arts n'est pas une exposition « fermée ».

Le Musée des Augustins de Toulouse, présente jusqu'au 17 Avril 2017 « Fenêtres sur cours », réunion de 90 peintures du XVI^e^ au XX^e^ siècle touchant au thème de la cour intérieure.

Conçue comme une possible ouverture de l'exposition, voici 7 diptyques, confrontation de 7 textes et de 7 œuvres tirées de cette exposition.

Mathieu Le Ny

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Du 10 déc. au 17 avril.
Ouvert tous les jours de 10h à 18h, sauf le mardi.
Nocturne jusqu'à 21h le mercredi.

Santiago Rusiñol
(Manlleu, 1861 – Aranjuez, 1931)
Le Patio bleu, 1891
Huile sur toile ; H. 1,12 ; L. 0,79
s.b.g. S. Rusiñol
Inv. N.R.200.523
© Montserrat, Museu de Montserrat.
Donaciò J. Sala Ardiz

Why do building exist ? There are various reasons, but the first is probably to protect people from the exterior environment. That's why architecture is used to create an interior. Parts of a building such as the floors, walls, and roof are intended to maintain a stable interior space so that life isn't affected by the exterior environment. But with the exception of something like a nuclear shelter, it is impossible to complete an interior space. You also need natural light and ventilation. You want to see what the weather and other outdoor conditions are like while you're inside. That's why in the past people have devised a variety of interfaces between inside and outside, such as making holes in the walls to link the two and extending the roof to create a semi-external space. When you walk around in foreign countries, you find a variety of windows specific to the place, and there are also a variety of semi-external spaces that correspond to climatic conditions and specific cultures such as the Japanese engawa (verandah). The interface used indicates the lifestyle in a particular place and age.

Go Hasegawa, « Inside and Outside, Scale and Rythm », in « Thinking, Making architecture, Living », 2011.

Josef Theodor Hansen
(Randers, 1848 – 1912)
La Cour du Palazzo Vecchio à Florence, 1891
Huile sur toile ; H. 0,47 ; L. 0,37
s.b.g. J. T. Hansen/Palazzo Vecchio, Firenze 1891
© Collection particulière. Photo Galerie Jean-François Heim, Bâle

Si je sais ce que je vais voir et comment je le vois, alors il n'y a aucune place pour l'imprévu ni pour le changement. Les conditions de l'expérience sont prévues dès le projet et il n'est pas question de les modifier. L'écriture de tous les membres de l'architecture se soumet à cette règle : servir l'expérience, et elle devient conventionnelle. Le dispositif d'ensemble lui aussi doit être arrêté une fois pour toutes : pas question de le déformer par ajouts.

Une colonne corinthienne soigneusement référencée, un arc, un disque pour timbrer chaque tympan (et orné d'un « putto » blanc sur fond bleu en céramique, des Della Robbia), une sorte d'entablement filant et la fenêtre à fronton suffisent aux nécessités de l'écriture. Ici leur modèle s'impose : aucun tâcheron ne saurait y déroger, la division du travail fait loi. La convention comme condition du projet a ses conséquences sur le chantier, aussi claire qu'on pouvait les attendre. On a reproché à Brunelleschi de ne pas avoir coordonné tout ce vocabulaire selon les meilleures sources antiques, et c'est vrai que le portique des Innocents tient d'une bonne nef romane (comme San Miniato). Brunelleschi ne fait pas autre chose que de démontrer comment passer d'un contrôle faible, voire inexistant (la nef de San Miniati que tout le monde peut aller voir sur la colline au-dessus de l'Arno), au contrôle total qui dispose heureusement chaque objet dans la perspective. L'effet n'en est que plus convaincant dans son resserrement. C'est comme cela que la nouvelle architecture révèle qu'elle n'est pas une utopie, mais que, plus réelle dans tout ce qui la manifeste que l'ancienne, c'est elle qui renvoie celle-là à l'imprécision d'une existence amoindrie, qu'elle rend fugitive en l'enfonçant dans son passé.

Fixé dans son écriture, le dispositif est aussi fixé dans son ensemble : au bout des neuf travées se placent deux travées, de chaque côté, qui ferment la série. Appelons (a) la travée qui s'ouvre par l'arc porté par deux colonnes, et (B) la travée extrême, murée, qu'encadrent deux pilastres. La façade peut s'écrire : B, Ba, a – a – a – a – a – a – a – a – a – Ba, B où (Ba) est une travée hybride. C'est un bel exemple de clôture d'un motif, la progression s'enraye et se bloque : l'œuvre est fermée, incapable de croissance. Voilà jusqu'où va la convention, voilà encore quelle autorité le projet revendique sur la forme : la soumission à l'absolue fixité.

Jean Castex, la fixation de la forme sous l'autorité du projet, in Renaissance, baroque et classicisme – histoire de l'architecture 1420-1720, 2004.

Edme Alfred Alexis Dehodencq
(Paris, 1822 – 1882)
Cour de maison marocaine
Huile sur toile ; H. 0,50 ; L. 0,37
Inv. 05.1.1
© Musée des Beaux-Arts de Troyes.
Photo Jean-Marie Protte

Nous avons beaucoup à apprendre de ce que fut l'architecture avant de devenir un art de spécialistes. En particulier, les bâtisseurs autodidactes savent (dans le temps et dans l'espace) adapter avec un talent remarquable leurs constructions à l'environnement. Au lieu de s'évertuer, comme nous, à dominer la nature, ils tirent un profit extrême des caprices du climat, des obstacles de la topographie. Alors qu'un terrain vide et bien plan nous semble idéal – le passage du bulldozer se charge d'ailleurs rapidement d'en éliminer tout accident –, des peuples d'un goût plus raffiné sont attirés par les paysages tourmentés ; ils recherchent même les sites sauvages, et les plus hardis n'hésitent pas à s'établir sur de véritables nids d'aigle : le Machu Picchu, le Monte Alban, les bastions rocheux de la république monastique du mont Athos. (…)

Nos malheurs viennent en partie du fait que nous attribuons aux architectes – et en général, à tous les spécialistes – des lumières exceptionnelles en matière d'habitat, alors qu'en réalité la plupart d'entre eux ne se préoccupent que d'argent et de prestige. De toute façon, l'art de vivre est un art qu'on enseigne et qu'on encourage de moins en moins ; on le réprouve comme une forme de libertinage, alors qu'il repose au contraire sur le culte de la frugalité, de la propreté et, en général, sur le respect de la création – pour ne pas dire de la Création.

De cette situation l'historien, dans une large mesure, porte la responsabilité. À force de célébrer les rôles tenus par les architectes et pas leurs mécènes ou commanditaires, il a rejeté dans l'ombre les talents et les réussites anonymes – tous ces autodidactes dont les conceptions confient parfois à l'utopie, et dont l'esthétique sait s'élever jusqu'au sublime. Tout au plus accorde-t-on à cette architecture une certaine beauté – purement accidentelle. Aujourd'hui il nous faut reconnaître qu'elle est le fruit d'un rare bon sens présidant à la recherche de solutions de problématiques pratiques : les formes de certaines maison, transmises parfois à travers cent générations, paraissent éternellement valables, comme le sont les formes des outils de base.

B. Rudofsky Architecture without architects, 1964

Louis Claude Mouchot
(Paris, 1830 – 1891)
Le Bazar des tapis dans le Khan Khalil au Caire , 1866
Huile sur toile ; H. 0,93 ; L. 1,25
S.d.b.d. L. MOUCHOT 66
Inv. D 866 1 1
© Rennes, musée des Beaux-Arts.
Photo MBA, Rennes, Dist. RMN-Grand Palais / Adélaïde Beaudoin.
Service de presse –
Musée des Augustins, Toulouse

Toutes les maisons obéissent à un plan des déplacements possibles, lequel est le plus souvent tronçonné, tassé, incomplet, au moins pour ce qui est de la plupart d'entre elles. Quelle que soit sa destination, une maison ne devrait pas être considérée comme quelque chose de statique, à l'image de sa maquette, car cela confère un caractère négatif aux mouvements humains qui y sont effectués. La plus grande part de notre existence se passant dans des maisons tout à fait quelconques, nous revendiquons que quelques-unes d'entre elles répondent à notre désir de mouvoir notre corps et permettent par exemple : de monter, de rouler, de courir en spirale – et autorisent autant de mouvements impossibles, sinon fatigants, dans les maisons habituelles. Certains mouvements ne peuvent s'effectuer que dans des endroits clos, pas en plein air, pas plus en ville que dans la nature : des mouvements qui dépendent de la résistance des escaliers ou de celle des portes, qui dépendent des possibles cheminements à travers des pièces ouvertes, incurvées, étirées, et qui ne peuvent être trouvés et ressentis qu'avec cette assistance. Les mouvements du corps humains sont préparés et accompagnés par des esquisses et des projections imaginaires et se poursuivent là, même quand le corps s'est mis au repos. Ils se développent et se déterminent en fonction de chaque espace et de son plan des déplacements possibles, tout en l'accentuant et l'articulant. Une architecture absolue – à la condition de la considérer un instant au moins comme une expérience intellectuelle – autorise deux conceptions diamétralement opposées : le bâtiment issu d'un principe géométrique ou mathématique, dont la composition des éléments est effectuée sans considération de la possibilité de s'y mouvoir ni de son habitabilité, dont les pièces peuvent être habitables et parcourables, mais sans l'être obligatoirement, et le bâtiment labyrinthique, qui prend sa source dans le désir subjectif de mouvement, qui n'est déterminé qu'en second lieu pour l'œil et, en premier, pour donner libre cours à l'imagination cinétique et spatiale. Celle-ci n'est pas nécessairement associée à un sentiment d'aise corporel. En effet, c'est peut-être au moment où l'on rencontre, dans un bâtiment, des endroits qui rendent le déplacement difficile, comme un mur d'escalade ou un surplomb rocheux, que ce bâtiment est le plus fidèle à sa loi chimérique. Le corps ne veut pas seulement éprouver son volume, sa force, sa pesanteur, son ressort, il emmène avec lui un espace qui est le produit du jeu de l'imagination corporelle et de l'expérimentation de l'espace réel. Toute architecture discutable est déterminée par de telles chimères spatiales, même si elle reste élaborée aussi en fonction de mesures géométrique précises. Après cela, il suffit de faire un test dans l'escalier à double volée d'un château baroque, comme au rétrécissement dû au passage dans une enfilade de pièces.

Franz Mon, Note à propos d'une architecture labyrinthique, in « Poparchitektur, Concept Art », 1969.

René Joseph Gilbert
(Paris, 1858 – 1914)
L'Hôtel-Restaurant Fournaise
Huile sur toile ; H. 0,61 ; L. 0,46
s.b.d.GILBERT
Inv. CVC.2009.437
© Chatou, musée Fournaise

Les journaux parlent de tout sauf du journalier. Les journaux m'ennuient, ils ne m'apprennent rien ; ce qu'ils racontent ne me concerne pas, ne m'interroge pas et ne répond pas davantage aux questions que je pose ou que je voudrais poser.

Ce qui se passe vraiment, ce que nous vivons, le reste, tout le reste, où est-il ? Ce qui se passe chaque jour et qui revient chaque jour, le banal, l'ordinaire, l'infra-ordinaire, le bruit de fond, l'habituel, comment en rendre compte, comment l'interroger, comment le décrire ?

Interroger l'habituel. Mais justement, nous y sommes habitués. Nous ne l'interrogeons pas, il ne nous interroge pas, il semble ne pas faire problème, nous le vivons sans y penser, comme s'il ne véhiculait ni question ni réponse, comme s'il n'était porteur d'aucune information. Ce n'est même plus du conditionnement, c'est de l'anesthésie. Nous dormons notre vie d'un sommeil sans rêves. Mais où est-elle, notre vie ? Où est notre corps ? Où est notre espace ?

G. Perec, « approche de quoi ? », in « l'infra-ordinaire », 1973.

Jean-Baptiste Berlot
(Versailles, 1775 – 1836)
Ruines d'un bain antique, 1808
Huile sur toile ; H. 1,14 ; L. 1,47
s.d.b. au centre
Inv. 10.268
© Musée de Tessé, Le Mans.
Cliché Musées du Mans

On ne saurait trop insister sur l'économie apportée par les Romains dans leurs constructions. On constate toujours la perfection dans l'exécution, jamais excès de force. Se fiant avec raison à la bonté de leurs mortiers, ils ne donnent à leurs murs ou à leurs massifs que la section nécessaire, et arasent avec soi leur blocage à différents niveaux, afin d'éviter les tassements inégaux et de permettre au mortier de durcir également. C'est un préjugé de croire que les romains ont élevé des murs d'une forte épaisseur lorsqu'ils n'avaient qu'à soutenir des charges médiocres agissant verticalement ; dans ce cas, au contraire, on peut s'étonner souvent de la faible épaisseur donnée aux murs, eu égard à leur hauteur. Dans leurs grands monuments voûtés, comme le Panthéon de Rome, les salles de thermes, la section des piles est plutôt faible que fort relativement aux pesanteurs. Il est vrai que ces piles étaient étançonnées généralement par des monolithes de marbre ou de granit, et que, grâce à la méthode employée par les constructeurs, elles ne formaient qu'un seul bloc parfaitement homogène. D'ailleurs, considérant toujours les parements comme une enveloppe, une croûte, qu'ils fussent élevés en pierre, en brique ou en moellon smillé, ils avaient le soin de relier de distance en distance cette croûte avec le massif intérieur en blocage, soit par des arases de briques, des lits de pierres ou de larges plaquettes.

E. Viollet-Le-Duc, XI[e] entretien sur l'architecture, 1872.

Jodocus Sebastiaen Van den Abeele
(Gand, 1797 – 1855)
Moines franciscains dans le cloître de Santa Maria d'Aracoeli à Rome, 1842
Huile sur toile ; H. 1,07 ; L. 1,37
s.d.b.d. VD.Abeele/1842
Inv. 2008.1.1
© Beauvais, MUDO, musée de l'Oise. Photo RMN-Grand Palais / Adrien Didierjean
Service de presse – Musée des Augustins, Toulouse

Rather than a generic container or a symbolic monument, the architecture of the monastery is an apparatus that obsessively frames and identifies living activities. It is not by change that the first known architectural drawing is the famous plan most probably drafted as a blueprint for an « ideal » Benedictine monastery, preserved in the library of the Monastery of St Gallen. The plan is rendered as a series af clearly enclosed spaces defined through the activity that these spaces are meant to contain. The plan of the monastery suggests an architecture that is conceived to be completly self-sufficient, and self-sufficiency is central to the communal life. The monastery shows in clear terms that a truly communitarian life can only be achevied through a consistent organisation of time and space. This is the most controversial aspect of the monastery, because it shows how this institution is the progenitor of disciplinary institutions as the prison, the garrison, the hospital and the factory. Moreover, it is not difficult to see how the scheduling of time and its management are the foudation of modern and contemporary forms of production. And yet the difference between the ascetic practices enacted by the monastery and the disciplinary power of these other institutions is as subtle as it is decisive. The strict organisation of the monsatery was not intended to replace life with a rule, but to make the rule so consistent with the form of life chosen by the monks that the rule as such would almost disappear. This aspect of monasticism is made evident in the simplest monastic rule ever presented, wich is the one drafted by Augustine : « dilige et quod vis fac » - love and do what you want. Unlike the logic of disciplinary institutions, the « ends » not justify the « means » ; rather, means and ends perfectly coincide. What Augustine emphasised as the goal of monastic life was the practice of unconditional love for one's neighbour, that is, a radical form of fraternal reciprocity where no one prevails over the other. Through a return to the ascetic principles of early monsticism, mendiant orders such as the Cistercians and the Franciscans would radically reform monastic life, opposing the entrepreunarialism and ethos of production that plagued the Benedictine tradition. As has been noted, this reform gave rise to one of the most radical experiments in living, one that was completely antithetical to the principle that has regulated modern forms of power, namely the concept of private property.

P. V. Aureli, Less is enough, 2013.

ACTIVITÉS DE L'ORDRE

VEILLE MARCHÉS PUBLICS

Interventions du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et réponses obtenues sur les opérations suivantes :

- **Mairie de Martel : construction d'une salle de cantine pouvant accueillir 90 enfants dans les locaux de la maison de l'enfance (46)**
  DIFFICULTÉS :
  pas de budget de travaux / pas vraiment de cahier des charges / critère prix unique.
  RÉPONSE :
  la Mairie de Martel nous précise qu'un cahier des charges du projet, certes sommaire, a été fourni lors de la consultation, mais qu'une note explicite a été également rédigée ultérieurement et a été tenue à la disposition des architectes. Concernant l'enveloppe budgétaire, elle n'était en effet pas précisée dans la consultation qui était divisée en deux phases dont la première constituait une étude de faisabilité avec un chiffrage estimatif à réaliser par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue. La phase 2 quant à elle n'était attribuée que sous condition d'obtention des financements liés à la phase 1. Le Maire souligne que la commune de Martel est une petite collectivité qui a besoin d'un professionnel pour réaliser la phase 1. Le critère de choix retenu par le Conseil Municipal n'était pas uniquement basé sur le prix. Son choix s'est porté sur la qualité, le savoir-faire, les références de l'architecte et également les compétences spécifiques portant sur l'intégration de techniques de constructions rapides utilisant des matériaux novateurs et biosourcés. Enfin, il est précisé que l'architecte retenu sur la base de ses références est une équipe locale dont l'offre n'était pas la moins-disante mais la mieux-disante.
  Le CROA a remercié la Mairie de Martel pour sa réponse tout en l'alertant sur le fait que les critères doivent être précisés dans l'avis d'appel à candidatures et en soulignant que la mention du montant des travaux est nécessaire.

- **Mairie de Juillan : aménagement du centre Bourg (65)**
  DIFFICULTÉS :
  prime faible / critères d'attribution ne portant pas sur la remise de prestations / critère prix à 50%.
  RÉPONSE : *le marché a été déclaré sans suite.*

- **CC du Lautrécois - Pays d'Agout : réaménagement et extension des locaux du centre technique de la CCLPA à Lautrec (81)**
  DIFFICULTÉS :
  critère prix prépondérant. De plus, il était noté dans le document de la consultation que le dossier devrait comporter le montant de la rémunération ainsi qu'un estimatif du coût financier et les délais prévisionnels de réalisation.
  RÉPONSE :
  la CC du Lautrécois Pays d'Agout assume pleinement son choix de pondérer à 30% la valeur technique et à 70% le prix des prestations. Concernant l'estimatif du coût financier demandé au candidat, elle précise qu'il s'agit d'une incompréhension, que ce qui était demandé était un pourcentage de rémunération et ce que cela représente en coût total sur le montant estimatif des travaux.

- **CC Lomagne Tarn & Garonnaise : construction d'une maison de santé à Levit de Lomagne (82)**
  DIFFICULTÉS :
  absence de critères de sélection des offres et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération.
  RÉPONSE :
  il s'agit de marché en procédure adaptée restreinte sans remise de prestation conformément aux dispositions des articles 27 et 90 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et réalisé en concertation avec légimarchés. La première phase a permis uniquement, pour chacun des projets, de sélectionner 4 candidats. En deuxième phase, les 4 candidats retenus, informés via la plateforme, ont reçu le dossier complet pour la remise des offres avec l'enveloppe prévisionnelle ainsi que les critères de choix des offres.

- **CC du Castillonnais : extension et rénovation de la Résidence des 4 Vallées à Castillon en Couserans (09)**
  DIFFICULTÉS :
  prime trop faible.
  RÉPONSE :
  les candidats ont été informés du montant de la prime qui figurait en toute lettre dans l'appel d'offres et les 7 qui ont répondu ne s'en sont pas offusqués. La CC du Castillonnais maintient donc sa position sur ce montant.

LE CROA SERA PRÉSENT AU SALON DE L'UNPI 09/31

La Chambre Syndicale des propriétaires et copropriétaires de la Haute-Garonne et de l'Ariège organise le jeudi 22 juin 2017 aux Espaces Vanel à Toulouse son salon qui sera axé cette année sur la « densification urbaine ».

Le CROA y disposera d'un stand sur le village « Habitat individuel et services » afin de pouvoir répondre aux questions les plus fréquentes se rapportant à la densification urbaine : la division des immeubles, la densification des quartiers, la division des parcelles, l'aménagement de combles, les transformations de commerces en logements, de bureaux en logements… avec toutes les contraintes techniques s'y rapportant, les travaux d'économies d'énergie, les règles juridiques à respecter…

40 ANS DE LA LOI SUR L'ARCHITECTURE

À l'occasion du 40e anniversaire de la loi sur l'architecture, l'URCAUE, les CAUE, les CROA, les Maisons de l'Architecture et les Syndicats départementaux d'architectes de la région Occitanie travaillent ensemble à la présentation d'un Palmarès de 40 bâtiments emblématiques des années 1977 à 2017.

ACTUALITÉS

ATTESTATION D'ASSURANCE 2017

L'attestation d'assurance en nom propre ou au titre de la société d'architecture doit être adressée au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes chaque année avant le 31 mars.
Nouveauté pour les assurés auprès de la MAF : il n'est plus nécessaire de transmettre votre attestation papier. En effet, en cliquant sur le lien internet transmis par la MAF, vous pouvez télécharger directement votre attestation d'assurance pour l'année en cours et le CROA la recevra automatiquement.
En revanche, pour les architectes ou les sociétés d'architecture assurés auprès d'une autre compagnie, l'obligation d'adresser au CROA l'attestation d'assurance par courrier ou mail demeure !

UN NOUVEL OUTIL POUR LES ARCHITECTES

LA SOCIÉTÉ DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE PROFESSION LIBÉRALE D'ARCHITECTES

Depuis juillet 2016, les architectes peuvent constituer des SPFPLA. En effet, le décret 2016-876 du 29 juin 2016 relatif à l'exercice de la profession d'architecte sous forme de société d'exercice libéral et aux sociétés de participations financières de profession libérale d'architectes a été publié au JO le 30 juin 2016 : • il modifie le décret 92-619 du 6 juillet 1992 relatif à l'exercice en commun de la profession d'architecte sous forme de société d'exercice libéral pour y ajouter un titre II relatif aux sociétés de participations financières des professions libérales d'architectes. • il modifie également le décret du 28 décembre 1977 sur l'organisation de la profession afin de créer la liste spéciale du Tableau permettant l'inscription des SPFPLA.

Retrouvez la description de cet outil au service des architectes et le formulaire d'inscription à l'Ordre d'une SPFPLA sur :
http://www.architectes.org/sites/default/files/atoms/files/la_spfpl_-_un_nouvel_outil_pour_les_architectes_21_02_2017.pdf

SOCIAL

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI

Au 1er janvier 2017, le taux du CICE est passé de 6 à 7%.
Loi des finances 2016-1917 du 29 décembre 2016 (article 23)

AIDE À L'EMBAUCHE DANS LES PME TPE

Cette aide créée en 2016 est prolongée ! D'un montant de 500 euros par trimestre, elle est versée pendant deux ans aux entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent en CDI ou en CDD de plus de 6 mois un salarié payé jusqu'à 1.3 fois le SMIC. Elle peut être demandée pour toute embauche effectuée avant le 30 juin 2017.
Décret n°2016-1952 du 28 décembre 2016

COTISATION MALADIE

La cotisation patronale d'assurance maladie passe à 12.89% au 1er janvier 2017.
Décret n°2016-1932 du 28 décembre 2016

RÉDUCTION FILLON

Depuis le 1er janvier 2017, le coefficient est de :
- 0.2809 pour les entreprises de moins de 20 salariés
- 0.2849 pour les entreprises de 20 salariés et plus.

Décret n°2016-1932 du 28 décembre 2016

FORMATION

ACTUALITÉS DE L'ÎLOT FORMATION

FORMATION EN AGENCE
LOGICIELS PROFESSIONNELS POUR ARCHITECTES

100% pris en charge (+ frais de salaire)

• Selon le logiciel utilisé par l'agence, vous pourrez choisir :

FORMATION LOGICIEL ARCHICAD (7J)
MODULE 1 : 2 jours — **MODULE 2** : 2 jours **— MODULE 3** : 3 jours

---

FORMATION LOGICIEL REVIT (7J)
MODULE 1 : 3 jours — **MODULE 2** : 2 jours **— MODULE 3** : 2 jours

---

FORMATION LOGICIEL VEXTORWORKS (7J)
MODULE 1 : 2 jours — **MODULE 2** : 3 jours **— MODULE 3** : 2 jours

---

3 MODULES, 3 OBJECTIFS
MODULE 1 Réaliser une modélisation simple.
MODULE 2 Réaliser une modélisation complexe ; utiliser une nomenclature.
Importer et exporter des données complexes.
MODULE 3 Réaliser le travail collaboratif complet d'un projet.

• **Gestion de projet BIM** 3 jours en centre de formation
en partenariat avec l'école d'architecture de Toulouse

Prochaine session les 20, 27 et 28 avril 2017

JOUR 1 **LA CONVENTION BIM**
La première journée sera consacrée à l'élaboration d'un modèle de convention BIM que les participants pourront mettre en pratique lorsqu'ils seront amenés à jouer un rôle de chef de projet dans le cadre d'une opération.
Point de vue du MOA : présentation du cahier des missions BIM d'une grande ville et du guide de la MIQCP.
Approche jeux de rôle : les formateurs joueront le rôle du MOA et les stagiaires celui du MOE à qui le MOA a demandé de proposer une convention BIM.

JOUR 2 **LES BASES D'UNE GESTION DE PROJET BIM**
Thèmes traités :
- les niveaux du BIM (démos)
- les IFC
- les outils d'analyse et de contrôle de conformité des maquettes numériques
- les plateformes de gestion de projet
- les classifications (uniformat, …)
- introduction aux niveaux de détail et d'information

JOUR 3 **LA CHARTE BIM DE L'AGENCE**
Pendant la 3e journée, les stagiaires commenceront à travailler à la production d'une charte BIM. La notion de niveau de développement sera introduite. Elle sera déclinée en niveau de détail (qui conditionne la représentation des objets aux différentes échelles) et en niveau d'information (les propriétés des objets à renseigner selon le niveau de développement). Après la revue de quelques chartes BIM, il sera proposé aux stagiaires d'initier la future charte BIM de leur agence.
Une journée à l'issue de laquelle les stagiaires seront capables de mettre en route une charte pour l'agence : • contenu de la charte • outils pour la mise en application (gabarits, bibliothèques,…) • la modélisation objet et les représentations 2D/3D. Cf les équipements sanitaires qu'il est important de modéliser comme des objets (individualisés, dénombrables, localisés) et qu'il est préférable de modéliser en pseudo 3D (plusieurs vues 2D) • etc…

INTERVENANTS
JOUR 1 **CORNU JÉRÔME** Chef de projet, consultant formateur Processus BIM et maquette numérique BIMPARTNER
JOUR 2 **BERNARD FERRIÈS** Maître-assistant en informatique ENSA Toulouse
JOUR 3 **EMILIE SIGNAC** Architecte - BIM Manager - Fondatrice Atelier Abscisse

FORMATION **CONCEVOIR UN PERMIS D'AMÉNAGER**

Prochaine session à Toulouse 27, 28 mars et 21 avril 2017
- Libéraux (FIF PL) **prise en charge à 100%** (dans le quota annuel du FIF PL)
- Salariés (Actalians) **prise en charge 200 €/j** (+ forfait salaire + remboursement des frais de déplacement)

Ilot formation en partenariat avec le CFAA de Bordeaux, a été retenu par le Conseil National de l'Ordre des Architectes et porté par la profession pour élaborer et mettre en œuvre la formation **«Concevoir un permis d'aménager»** sur tout le territoire national. Dans ce cadre, nous avons réalisé le 14-15-16 février 2017 une session « test » sur Toulouse en présence de 12 participants afin d'évaluer le déroulement du contenu, le rythme et la qualité des échanges avec les intervenants aménageur privé, public, architecte expert sur le permis d'aménager. *(Claude Andrieu, Pierre Bertin, élus CFAA Bordeaux, Christophe LLaderes élus CNOA, Isabelle Dupin, élu CROA MP,Dominique Lescanne, trésorier CFAA Référent Permis d'aménager, Marc Zavagno Président Ilot Formation, Nadine Coldefy, élus CROA MP, Aymeric Delassus, élu CROA LR, Valérie Garnier, élue LR, Jean Philippe Donze élu CNOA, Sylvie Soulas élue CNOA, Marie Christine Lissarague élue CNOA).* **Cette session test a reçu un vif succès, ce qui a permis de valider l'intérêt et la qualité de cette formation.**

En effet, cette formation intervient suite aux dispositions de la loi CAP indiquant que ***«la demande de permis d'aménager concernant un lotissement ne peut être instruite que si la personne qui désire entreprendre des travaux a fait appel aux compétences nécessaires pour établir un projet architectural paysager et environnemental, dont celle d'un architecte»***. Cette nouvelle disposition légale ouvre un nouveau domaine au champ d'intervention de l'architecte, et permettra de redonner une qualité architecturale et paysagère aux zones de lotissement. Ainsi s'ouvrirait pour l'architecte un marché représentant environ 4000 emploi ETP / an. La commission mixte paritaire a acté le recours obligatoire de l'architecte sur le permis d'aménager le 15 juin 2016. La profession a donc souhaité promouvoir cette mission.

Pour cela, le CFAA Aquitaine et Ilot Formation se sont entourés d'intervenants de qualité, architectes paysagistes urbanistes, juristes du SNAL, opérateurs privés et publics, afin de concevoir une formation complète de 3 jours et ainsi préparer in fine les architectes à se saisir de cette mission du permis d'aménager, génératrice de missions complémentaires.

PUBLIC CIBLE
Architectes amenés à concevoir un permis d'aménager

CONTENU
La **1re journée** aura pour objectif d'identifier le contexte règlementaire du permis d'aménager, de repérer les principes fondamentaux qui régissent un PAPE et d'identifier les étapes de montage d'une opération, les différents niveaux de missions et de repérer les acteurs. Une approche magistrale permettra de poser les principes fondamentaux et des exemples concrets seront déroulés.
La **2e journée** aura pour objectif d'évaluer la faisabilité et le montage opérationnel, avec une approche sur l'équilibre d'un programme en mettant en perspective l'intervention d'un opérateur privé et d'un opérateur public. La modalité pédagogique de cette journée sera axée sur l'expérientiel, l'exploitation et l'analyse d'un exemple et une étude de cas favorisant l'aspect opérationnel de cette formation.
Enfin la **3e journée** sera organisée un à deux mois après les 2 jours consécutifs. L'objectif de cette 3e journée est double. D'une part, présenter aux participants des opérations d'aménagement remarquables au niveau local en intégrant les spécificités territoriales. Et d'autre part, permettre un retour sur expérience post-formation afin d'analyser le delta des apports de la formation avec l'expérience terrain.
Un **module e-learning de 30 min** sur le processus méthodologique de projet pour concevoir un permis d'aménager, mêlant éléments théoriques et Quiz sera fourni aux participants. Il leur permettra de reprendra les points essentiels à retenir à l'issue de la formation.

CONTACT **ilot-formation@orange.fr**
Ce dispositif bénéficie d'une **subrogation avec le FIF PL**, ce qui signifie que le coût de cette formation sera prise en charge directement par le FIF PL **si vous n'avez pas entamé votre quota des 1 200€** pour l'année 2017. Vous n'avez pas de demande préalable de prise en charge à réaliser auprès du FIF PL. Vous n'avez donc pas d'avance de frais à réaliser. Il vous suffit simplement de nous renvoyer la convention de formation avec l'adhésion obligatoire à l'association et une copie de votre **attestation Urssaf**.

DÉCLARATION DE SES FORMATIONS EN LIGNE UNE OBLIGATION !

Suite à la publication du décret sur l'obligation de formation continue des architectes, l'outil en ligne sur le site de l'Ordre **http://www.architectes.org/archi-identification** permet aux architectes de déclarer leurs heures de formation :

---

20 h sur 1an dont 14 h de formations structurées et 6 h de formations complémentaires

ou

60 h sur 3ans dont 42 h de formations structurées et 18 h de formations complémentaires

---

Pour vous aider à réaliser votre déclaration, visionner le tutoriel réalisé par Ilot Formation sur **http://www.ilot-formation.com/formation-continue**

Site de Thalès
Labège (31)

© architecture : LCR ARCHITECTES - photo : Mathieu Ducros / Opictures

© architecture : LCR ARCHITECTES - photo : Mathieu Ducros / Opictures

ADRESSE **QUARTIER INNOPOLE LABÈGE**

PROGRAMME **ENSEMBLE IMMOBILIER TERTIAIRE (CAPACITÉ 640), RESTAURANT D'ENTREPRISES, PARKING SILO**

MAÎTRE D'OUVRAGE **PITCH PROMOTION**

UTILISATEUR **THALES**

MANDATAIRE **LCR ARCHITECTES**

BET **FERRER, 3J TECHNOLOGIES, G2 INGENIERIE, EXECO**

PAYSAGISTE **JULIE POIREL**

SURFACE **11 476 M² SDP** (10 000 M² BUREAUX 1 476 M² RESTAURANT)

COÛT DE CONSTRUCTION **18 200 000 € HT**

DATES **2014 - 2016**

Ce projet a été conçu pour THALES et construit par PITCH Promotion. Le propriétaire est MIDI 2i, filiale de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, spécialisée en gestion et ingénierie immobilière.

Le terrain est situé sur la commune de Labège, quartier Innopole en développement, en périphérie Sud-Est toulousaine. Le lac est la composante majeure du site. Il s'accompagne d'un filtre végétal épais et de grande taille. Il offre avec ses rives un poumon vert à l'ensemble du quartier. Le nouveau site de Thales par sa situation géographique et stratégique au cœur de la ZAC ainsi que par la qualité de son environnement, correspond à un enjeu majeur pour l'entreprise. La présence de l'axe autoroutier des deux mers renforce sa visibilité ; l'ensemble immobilier joue ainsi le rôle de signal à l'échelle de l'agglomération toulousaine.

Trois entités constituent le programme : un bâtiment tertiaire, un restaurant d'entreprises et un parking silo. La composition d'ensemble intègre une construction à venir, un deuxième bâtiment tertiaire en miroir du premier autour d'un espace parvis.

Le bâtiment tertiaire se limitant à 9 niveaux, est composé de 2 volumes distincts se développant autour d'un noyau central. Il joue l'effacement par une transparence sur toute sa hauteur et présente uniformément une peau de verre teintée qui lisse sa surface et assure le contrôle solaire. La matière première de la composition des façades est la lumière. Devant cette peau, un jeu de lames brise soleil se développe librement avec un effet graphique recherché permettant d'estomper la stratification des différents plateaux de bureaux. Cette « sur-façade « déportée forme des anneaux spiralés répartis sur toute l'enveloppe du bâtiment. La moitié de ces éléments est laquée de teinte blanche, l'autre, laquée en gris anthracite. Ce jeu est accentué par l'effet d'ombre portée et de reflet des lames sur les vitrages. Une profondeur est ainsi perçue qui permet d'alléger le volume. Les reflets d'un environnement privilégié tapissent les façades animées exclusivement par le jeu graphique des brises soleil.

L'ensemble restauration et services annexes se traduit dans un effet de glissement progressif et dynamique allant de l'opaque au transparent. Ainsi toute la partie technique reçoit un carrossage aveugle tandis que le restaurant au premier niveau, entièrement vitré, bénéficie d'une vue dominante sur la frondaison et le lac.

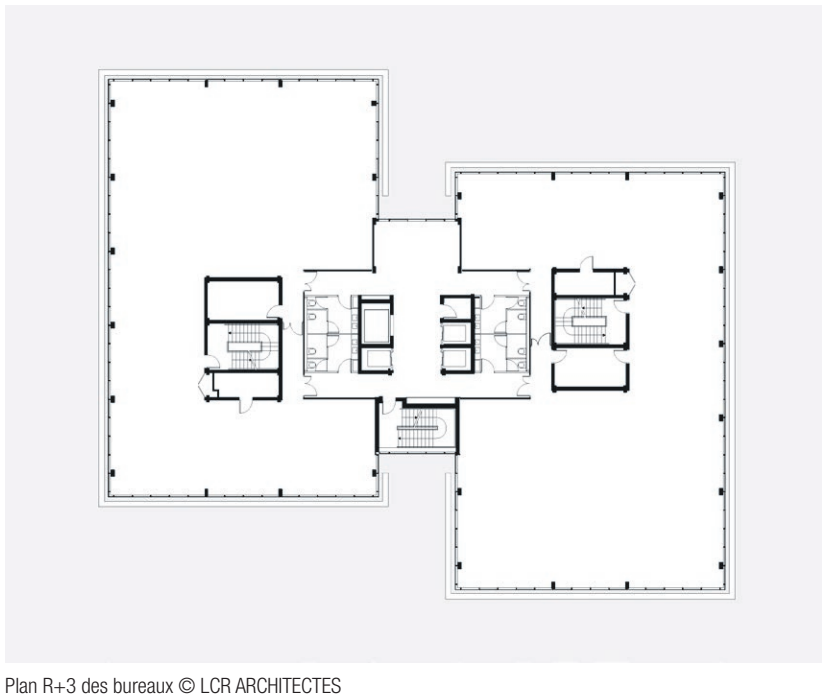

Plan R+3 des bureaux © LCR ARCHITECTES

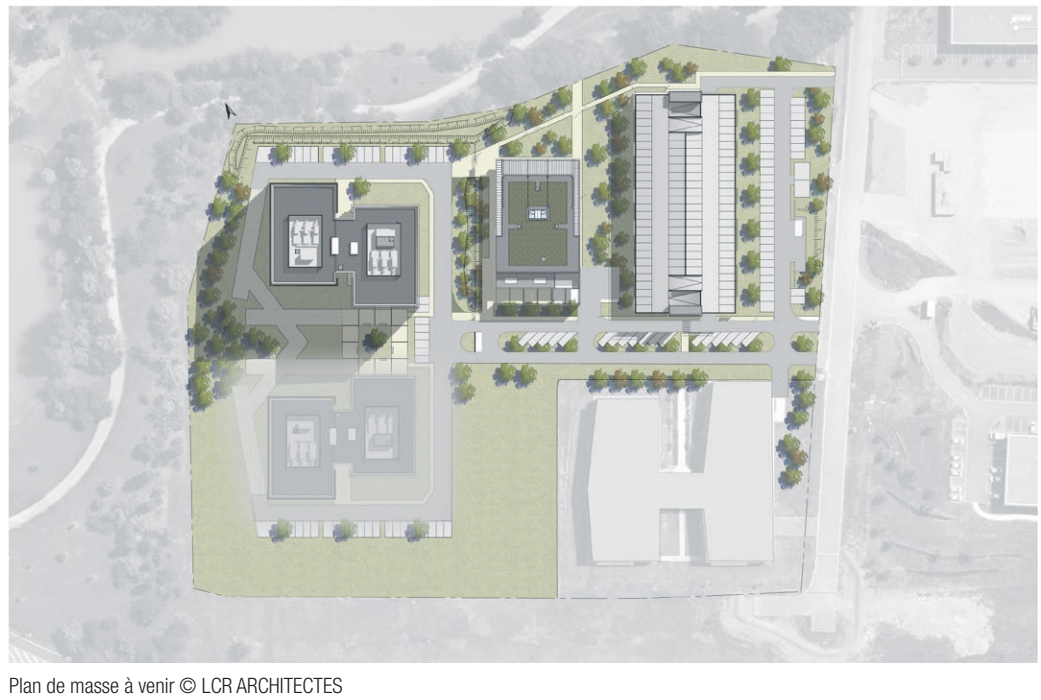

Plan de masse à venir © LCR ARCHITECTES

Sauvons l'atelier de l'architecte Edmond Lay !

L'HISTOIRE Au milieu des années 1960, peu après son retour des États-Unis, l'architecte Edmond Lay installe sa résidence à Barbazan-Debat, près de Tarbes. Très vite, il envisage d'implanter son agence dans cet environnement rural et préservé qui lui rappelle son enfance bigourdane. Sans le sou et convaincu de la nécessité d'une implication personnelle et directe de l'architecte sur le chantier, il opte pour l'autoconstruction. Un choix qui le conduira pendant près de dix ans à revêtir tour à tour les habits d'architecte, de manœuvre, de maçon ou de conducteur de travaux, parfois aidé par des employés de l'agence, des amis, des étudiants de passage.
L'utopie d'une agence d'architecture à la campagne est enfin réalisée en 1977, date de l'installation des 12 employés et collaborateurs.

© Christian Cros, 1984

Au fil des années, le lieu deviendra un laboratoire de recherche et de création d'une esthétique et d'un mode constructif inédits, à mi-chemin des leçons de Frank Lloyd Wrigth, dont Edmond Lay ne se déprendra jamais, et d'un ancrage local affirmé, créant ainsi les conditions d'une modernité exigeante mais tempérée. L'atelier témoignera également de la créativité d'une agence éloignée des centres de production de l'architecture au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Rappelons à cet égard que c'est dans ces bureaux qu'émergeront les projets permettant à l'architecte d'obtenir le Grand prix national de l'architecture en 1984.

UN LIEU À PART À la différence de la résidence de l'architecte, l'atelier est composé selon un plan régulier, probablement influencé par les grandes villas californiennes de l'architecte Richard Neutra. À l'extérieur, le vaste quadrilatère tout en horizontales semble tapi au ras du sol. Côté chemin communal, la bâtisse présente une façade quasi-occulte qui, par contraste, s'ouvre largement à l'arrière vers le bois alentour au travers de baies toute hauteur. La continuité entre l'intérieur et l'extérieur est assurée par de lourdes plaques de béton agrafées en retraits successifs sur les murs de parpaings. Leur surface texturée, malaxée avant séchage par la main même de l'architecte, témoigne de l'intérêt accordé au travail artisanal et au sens des matières, tout comme elle rend compte de l'implication physique du maître d'oeuvre, dans un abri fait par l'homme, pour l'homme.

© Jocelyn Lermé, Parcours d'architecture, 2015-2016

Hormis le bureau du chef d'agence, unique point dépassant de la construction comme la vigie d'un navire, l'atelier est couvert de toits-terrasses portés par une charpente visible composée de poutres de béton préfabriquées et de bois lamellé-collé dont la disposition régulière et l'imbrication rythment la composition.

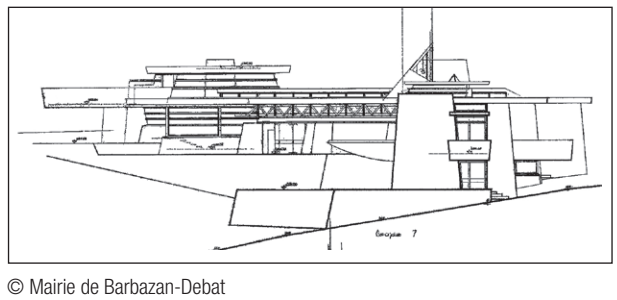

© Mairie de Barbazan-Debat

© Lucie Berthemet, Parcours d'architecture, 2015

Conçu à la manière d'un vaste vaisseau futuriste posé sur la colline, entre champs et prés, l'atelier témoigne par son esthétique hybride, de l'introduction en Europe de références à divers courants de l'architecture américaine de l'après-guerre. Par ces filiations formelles et constructives, ainsi que par la grande liberté qui a prévalu à leur interprétation, l'édifice constitue un exemple unique dans la région.

En 1994, alors âgé d'à peine plus de 60 ans, et au plus fort de l'activité de son agence, Edmond Lay subit un grave accident vasculaire cérébral qui met un terme prématuré à sa carrière. Sitôt les projets en cours achevés par ses assistants et l'aide de son épouse Claudine, l'atelier ferme ses portes définitivement.

© Jocelyn Lermé, Parcours d'architecture, 2015-2016

S'ensuivent vingt années d'abandon qui le laissent aujourd'hui dans un état de dégradation avancé : infiltrations d'eau, vitres brisées, toiture détériorée, poutres endommagées, vandalisme, etc.

LE PROJET En 2012, l'association /Parcours/d'/architecture/ initie un travail de redécouverte d'Edmond Lay qui conduit notamment à l'analyse de son fonds d'archives, à l'ouverture à la visite de l'atelier et de la résidence (Journées européennes du patrimoine 2013 et 2015) et à une exposition monographique d'envergure (Tarbes, 2015). Cette valorisation, accompagnée d'une médiation auprès du grand public et des professionnels de l'architecture, engage un processus de patrimonialisation de son œuvre qui aboutit en décembre 2015, suite à l'expertise rendue par l'association, à une inscription de l'atelier et de la résidence à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. Dans le sillage de cette reconnaissance, rare dans la vie d'un architecte, /Parcours/d'/architecture/ a souhaité entamer dès le début de l'année 2016 un projet de restauration de l'atelier.

© Jocelyn Lermé, Parcours d'architecture, 2015-2016

C'est ainsi qu'en juillet de cette même année a été signée une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine autorisant l'ouverture d'une souscription publique. Cet appel de fonds ouvert à tout un chacun pourra à l'avenir se doubler de financements croisés permettant, dans un premier temps, une sécurisation et une mise hors d'eau-hors d'air, puis une restitution intérieure et extérieure du bâti dans le respect de l'esprit d'origine. Une mise aux normes est également envisagée en vue de l'accueil du public. L'ambition de sauvegarder l'atelier s'accompagne du projet ambitieux de lui redonner vie par la création d'un centre d'art pluridisciplinaire (arts plastiques, graphiques, décoratifs, art paysager, photographie, design) dédié au soutien et à la diffusion de la culture architecturale sous toutes ses formes. La création de résidences d'artistes est également envisagée.

Ce lieu deviendrait ainsi, dans un futur proche, un foyer de développement local et de valorisation du territoire dont les actions et le rayonnement pourraient épouser, à terme, les contours de la région Occitanie. **Nous savons que vous serez sensibles au devenir de l'atelier d'Edmond Lay. Aidez-nous à le sauver !**

Votre contribution en ligne à partir de 1€, ouvrant droit à un reçu fiscal, sur le site de la Fondation du patrimoine Midi-Pyrénées :
www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16
cliquez sur la loupe de recherche « Edmond Lay »